ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 75341

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les nouvelles pratiques de cambriolage de magasins en Seine-Saint-Denis. En effet, depuis quelques temps, la Seine-Saint-Denis voit une recrudescence d'attaques contre des commerces et des bureaux de poste par des bandes très organisées. Le 22 mars 2010, le magasin Fnac de Noisy-le-Grand était cambriolé, un lundi matin, au moment où seuls les employés étaient présents. La méthode de ces bandes semble bien ficelée : de petites équipes très mobiles et armées s'attaquent à des commerces importants, en début de semaine, à leur ouverture, emportant uniquement l'argent de leur vol. Ils choisissent ainsi le moment, la cible et la méthode pour ravir le plus facilement, discrètement et rapidement leur butin. Ce procédé très structuré révélant une forme particulière de banditisme requiert également une réaction particulière de l'État. En Seine-Saint-Denis, l'inquiétude s'installe face à ce nouveau risque qui pèse encore un peu plus sur la sécurité des biens et des personnes et sur l'attractivité économique du département. Il lui demande donc quelles mesures il compte mettre en oeuvre afin de mettre fin à ces exactions.

Texte de la réponse

Sur l'ensemble de l'année 2009, 1 208 vols avec effraction visant des établissements commerciaux ou financiers ont été perpétrés dans le département de la Seine-Saint-Denis. Parmi ceux-ci, 13 vols de ce type à l'encontre d'agences postales ont été constatés, notamment au second semestre, selon un mode opératoire nouveau. En effet, des coffres dits trappons, destinés à renforcer la sécurité des convoyeurs en évitant tout contact avec le public et en offrant un accès direct pour le dépôt des fonds, ont été fracturés au moyen d'explosifs. Un dispositif de sécurité adapté a été mis en place en collaboration avec la direction de La Poste pour lutter contre ces exactions. Quatre réunions se sont tenues depuis le début de l'année entre les services de la préfecture de police et les responsables de la Poste afin d'adapter le dispositif de sécurité. Désormais, tous les bureaux de poste du département sont équipés de coffres de nouvelle génération pouvant résister aux attaques par explosif. Le dispositif policier est néanmoins maintenu sur les sites les plus sensibles. S'agissant de la sécurité des commerces, 9 opérations de sécurisation renforcée de grande ampleur à destination des établissements les plus touchés par les vols à main armée ont été organisées depuis le début de 2010. Des opérations sont effectuées quotidiennement, principalement pour sécuriser les zones de chalandise, et prévenir les infractions par une présence policière visible sur la voie publique. Une cellule anti-cambriolage a été créée au niveau départemental, au sein de la sûreté territoriale, afin de lutter contre cette forme de délinquance par le recoupement étroit des affaires, conformément à une circulaire du ministère de l'intérieur. Enfin, les déplacements de la police technique et scientifique sur les lieux de cambriolage sont systématiques selon les objectifs fixés. L'ensemble de ces mesures a conduit à une baisse de 14,24 % des cambriolages au cours des trois premiers mois de l'armée 2010 (283 pour le 1er trimestre 2010 contre 330 pour le 1er trimestre 2009), aucune attaque au moyen d'explosifs n'ayant été déplorée depuis le début de l'année. Enfin, durant le premier trimestre de l'année en cours, 24 faits ont été élucidés. Sur les 36 mis en cause placés en garde à vue, 3 ont été écroués. 11 % des individus impliqués dans ces faits étaient des mineurs.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE75341

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75341
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3565
Réponse publiée le : 8 juin 2010, page 6353